

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 14 AVRIL 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Janic Boisvert
M. Philippe Roy

ABSENCE : M^{me} Nada Deschênes

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2025-04-111

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025 ;**
- E. État de la situation financière au 31 mars 2025 ;**

F. Acceptation des comptes à payer pour le mois de mars 2025 ;

G. Correspondance :

- a) Correspondance de M. Patrick Brown, maire de Brampton concernant une demande de soutien DéfendonsleCanada ;
- b) Correspondance de M^{me} Ghislaine Hudon, du Village-relais concernant une invitation au congrès à New Richmond en Gaspésie ;
- c) Correspondance de M. Luc Bourassa, directeur de la direction régionale de la sécurité publique incendie, visant à renforcer la résilience aux sinistres ;
- d) Correspondance de M^{me} Nathalie Ross, présidente de l'Odysée artistique relativement à la présentation de la Fin de semaine Entre nous 28-29-30 mars 2025 ;
- e) Correspondance de M^{me} Louise Gravel, vice-présidente du Cercle des Fermières de Sacré-Cœur concernant une demande d'exemption de taxes foncières du Cercle des Fermières et l'école À la Portée du Fjord ;
- f) Correspondance de M. David Landry, directeur général Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent, relativement à une invitation générale annuelle de la Caisse ;

H. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités.

I. Administration générale :

- a) Adoption du Règlement numéro 628 décrétant l'abrogation des règlements 625 et 627 ;
- b) Mandat – Lavage des fenêtres de l'édifice municipal ;
- c) Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC La Haute-Côte-Nord ;
- d) Entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge ;
- e) Adhésion à la plateforme Jobllico ;
- f) Dépôt des vacances annuelles 2025 ;
- g) Autorisation paiement Billet d'avion ;
- h) Offre de services de Mallette – accompagnement pour application de la norme SP-3280 ;
- i) Autorisation de réprimande à un employé ;

J. Hygiène du milieu :

- a) Inspection pompe puits PW3 ;

K. Transport :

- a) Travaux d'amélioration Lac Gobeil ;
- b) Formation gestion contractuelle ;
- c) Reconduction du contrat d'entretien des chemins d'été 2026 et 2027 et hiver 2025-2026 et 2026-2027 ;

L. Urbanisme :

- a) Dépôt rapport des permis émis en mars 2025 ;
- b) Résolution P.I.I.A monsieur Ken Gauthier 2025-003 ;
- c) Résolution P.I.I.A madame Emilie Dufour 2025-002 ;
- d) Demande de dérogation mineure de monsieur Maxime Deschenes ;
- e) Projet de résolution demande PPCMOI de M^{me} Monique Belley ;
- f) Demande PPCMOI Municipalité de Sacré-Cœur 2025-001 ;

M. Tourisme :

- a) Renouvellement adhésion – Fédération Villages-relais 2025-2026 ;
- b) Demande d'autorisation au Congrès annuel des villages Relais à la municipalité de New Richmond en Gaspésie ;
- c) Invitation au 28^e Souper-bénéfice du CGRSE de la rivière des Escoumins ;
- d) Gymkhana, 2025 ;
- e) Kiosque d'information touristique à Sacré-Cœur ;
- f) Station de vélos électriques ;

N. Culture :

- a) Prix reconnaissance des bibliothèques ;

O. Loisir :

- a) Achat d'équipements de loisirs ;
- b) Dépôt Journée d'activités pour Pâques ;
- c) Fête nationale 2025 ;
- d) Offre de service de Bob et les Maculousses ;
- e) Coupe des nations ;
- f) Autorisation d'affichage de poste sauveteur piscine municipale ;
- g) Affichage de postes étudiant au parc et espace vert ;

P. Santé et bien-être :

- a) Nomination d'administrateurs à l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur ;

Q. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de mars 2025 ;
- b) Autorisation paiement test d'étanchéité partie faciale ;
- c) Autorisation achat cylindre d'air pour APRIA ;

R. Embellissement :

- a) Achat de fleurs, saison 2025 ;

S. Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

T. Demandes d'aide financière :

- a) Demande d'aide financière – Comité Sacré-Course ;
- b) Demande de commandite - Club de gymnastique du secteur BEST ;

- c) Demande de commandite – Festival des oiseaux migrants de la Côte-Nord
- d) Demande de soutien financier - Carrefour Solidaire HCN ;

U Affaires nouvelles :

- a) _____
- b) _____
- c) _____

V. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2025-04-112

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

État de la situation financière au 31 mars 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 mars 2025.

RÉSOLUTION 2024-04-113

Acceptation des comptes à payer – Mars 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 15 avril 2024 totalisant **306 092,78 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 21 072,46 \$
Paiement par dépôt automatique 98 572,49 \$
Paiement par prélèvement automatique 25 506,58 \$
Paiement payé d'avance 160 941,25 \$

M^{me} Lise Boulianne procède à la lecture du résumé de la correspondance reçue à la municipalité.

Correspondance :

- d) Correspondance de M. Patrick Brown, maire de Brampton concernant une demande de soutien DéfendonsleCanada ;
- e) Correspondance de M^{me} Ghislaine Hudon, du Village-relais concernant une invitation au congrès à New Richmond en Gaspésie ;

- f) Correspondance de M. Luc Bourassa, directeur de la direction régionale de la sécurité publique incendie, visant à renforcer la résilience aux sinistres ;
- g) Correspondance de M^{me} Nathalie Ross, présidente de l'Odysée artistique relativement à la présentation de la Fin de semaine Entre nous 28-29-30 mars 2025 ;
- h) Correspondance de M^{me} Louise Gravel, vice-présidente du Cercle des Fermières de Sacré-Cœur concernant une demande d'exemption de taxes foncières du Cercle des Fermières et l'école À la Portée du Fjord ;
- i) Correspondance de M. David Landry, directeur général Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent, relativement à une invitation générale annuelle de la Caisse ;

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, Guillaume Lavoie, conseiller, M^{me} Marie-Chantal Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

RÉSOLUTION 2024-04-114

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628 DÉCRÉTANT L'ABROGATION DES RÈGLEMENTS 625 ET 627

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, est régie par les dispositions du « Code municipal du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire procéder à l'abrogation des règlements 625 et 627 relatifs à l'acquisition du bâtiment situé au 55, rue Lévesque à Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation du présent règlement a été préalablement donné, soit lors d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 628 a été préalablement déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 628 est identique au projet de règlement déposé le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le but du règlement n'a pas été modifié;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le présent règlement portant le numéro 628, lequel décrète et statue ce qui suit:

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante.

Titre

Le présent règlement porte le titre de :

Règlement numéro 628 décrétant l'abrogation des règlements 625 et 627.

Définition

Aux fins de l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, les mots ou expressions qui suivent ont le sens et la signification qui leur sont attribués dans le présent article :

Conseil : le Conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord

Municipalité : la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord

Personne : toute personne physique ou morale

But

Le présent règlement a pour but d'abroger les règlements 625 et 627 relatifs à l'acquisition ainsi qu'à des travaux de réparation du bâtiment situé au 55, rue Lévesque à Sacré-Cœur.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION 2025-04-115

Mandat – Lavage des fenêtres de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent faire nettoyer l'intégralité des fenêtres de l'édifice municipal, et ce, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE Pure Vitrium nous a soumis une offre de service et nous propose de réaliser le mandat de lavage des fenêtres de l'édifice au montant de 1603,73 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'entretien 2025 comprend : Deux (2) lavages des vitres, les cadrages et les portes extérieures (au printemps et l'automne) et un lavage de vitres intérieures pour l'ensemble du bâtiment (à l'automne) ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Pure Vitrium pour le mandat de lavage des fenêtres de l'édifice au montant de 2 450,95 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié au budget 2025,

QUE le plan d'entretien 2025 comprend : deux (2) lavages des vitres, les cadrages et les portes extérieures (au printemps et l'automne) et un lavage de vitres intérieures pour l'ensemble du bâtiment (à l'automne) ;

RÉSOLUTION 2025-04-116

Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE les articles 17.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* habilite les municipalités locales à exploiter seules ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;

CONSIDÉRANT QUE les articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* habilite la MRC à exploiter seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord ainsi que les municipalités locales, incluant le TNO Lac-au-Brochet, désirent mettre en commun leurs ressources et compétences en vue d'exploiter une ou plusieurs entreprises qui produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable par l'entremise de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire, à cette fin, se prévaloir de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* ou des articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la délégation complète des compétences des municipalités en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente de délégation désirent confirmer dès maintenant les modalités de leurs relations en lien avec la délégation des compétences visées au sein d'une structure de détention à être formée entre les parties afin d'exploiter directement ou indirectement les compétences visées, et ce, dans l'éventualité où une telle Structure était créée;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu que madame Lise Boulianne, maire et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'*Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC La Haute-Côte-Nord*, et ce, conformément à l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* ou aux articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION 2025-04-117

Entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge

ATTENDU QUE les services de la Gestion des urgences et des Affaires juridiques de la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec ont entamé une révision en profondeur de la lettre d'Entente Services aux sinistrés ;

ATTENDU QU'après plus d'un an et demi de travail et de consultations, nous vous présentons la nouvelle Entente de Services aux Personnes sinistrées ;

ATTENDU QUE plusieurs améliorations et changements ont été apportés à la nouvelle Entente ;

ATTENDU QUE les changements majeurs suivants :

- Date d'entrée en vigueur de l'Entente précisée à l'en-tête est maintenant indépendante de la date de la dernière signature (en-tête) ;
- Mise à jour des énoncés du préambule (section Préambule) ;
- Clarification des circonstances menant à la signature d'une offre de services et à la facturation de frais admissibles à la Ville/Municipalité (section Définitions) ;
- Élargissement de la définition de Personnes sinistrées (section Définitions) ;
- Renouvellement automatique maintenu pour une période d'un an au lieu de trois ans (section Durée de l'Entente) ;
- Révision, à la hausse, de la contribution financière annuelle (section Contribution financière) ;
- Standardisation, pour respecter les exigences de la Société canadienne de la Croix-Rouge, des clauses liées à la confidentialité, l'indemnisation, les assurances et la propriété intellectuelle (sections Confidentialité, Indemnisation, Assurances et Propriété intellectuelle) ;
- Mise à jour de la description des services que la Croix-Rouge peut offrir aux personnes sinistrées (Annexe A) ;
- Ajout, en annexe de l'Entente, du formulaire Offre de services qui doit être signé lorsqu'une circonstance particulière est rencontrée (Annexe B.1) ;
- Précisions et clarifications portant sur les frais admissibles qui s'appliquent lors de la signature d'une offre de services, notamment l'ajout de frais indirects admissibles à la hauteur de 12% des frais directs facturés à la Ville/Municipalité (Annexe B.2).

ATTENDU QUE le coût de renouvellement de l'entente pour la période d'avril 2025 à mars 2026 est de 359,10 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente de services aux personnes sinistrés pour la période d'avril 2025 à mars 2026;

QUE madame Lise Boulianne, maire et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur la présente entente de service;

QUE la contribution couvrant l'entente au montant de 359,10 \$ soit autorisée à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-04-118

Adhésion à la plateforme Job!llico

CONSIDÉRANT QUE *la plateforme Job!llico est le site d'emploi qui révolutionne le marché de l'emploi au Québec!* Qui a pour mission de permettre aux entreprises d'avoir accès aux meilleurs talents et aux candidats, d'exploiter leur plein potentiel dans un travail où ils sont heureux! ;

CONSIDÉRANT QUE ce site est l'outil de recrutement innovant et adapté à nos besoins :

- Affichage des offres d'emploi et des opportunités de carrière ;
- Accès à une banque de plus de 5 millions de candidats inscrits ;
- Profil employeur actif durant 365 jours ;
- Alerte emploi envoyée dans les boîtes courriel de nos profils cibles ;
- Accès à tous nos outils de gestion des candidatures

CONSIDÉRANT QUE Alexe Lemieux, de Job!llico nous propose une entente de douze mois au montant de 1 330 \$, taxes en sus, qui comprend:

- 1 rayon de candidats suggérés de 25 km ;
- 2 accès utilisateur ;
- 1 formation ;
- Widget carrière ;
- 1 lieu ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'adhésion à la plateforme Job!llico pour un montant d'environ 1 529,17 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

Dépôt

Dépôt des vacances annuelles 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt des vacances annuelles 2025

RÉSOLUTION 2025-04-119

Autorisation paiement Billet avion

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne s'est déplacée à Ottawa pour défendre le dossier des Caribous et l'avenir de Boisaco ;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement pour Ottawa a été payé par Boisaco et qu'il avait été convenu avec M^{me} Boulianne, que la municipalité de Sacré-Cœur payerait la facture ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du billet est au montant de 954,52 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le paiement du billet est au montant de 1 097,46 \$ taxes incluses; le coût étant approprié au budget 2025.

RÉSOLUTION 2025-04-120

Offre de service Mallette - accompagnement à l'implantation de la SP-3280

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales oblige la municipalité à réaliser une nouvelle norme comptable SP-3280 ayant trait à la mise hors services immobilisation de la municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de caractérisation a été réalisé par GDI Expert inc.;

CONSIDÉRANT QUE Mallette nous offre leur service afin de réaliser la partie comptable en lien avec le rapport réalisé par GDI Expert Conseil au montant estimé de 9 100 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Mallette pour la réalisation de la norme comptable SP-3280 pour un montant estimé de 10 462,72 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-04-121

Autorisation réprimande

CONSIDÉRANT QUE le directeur des services techniques a reçu une plainte d'un citoyen à l'égard d'un employé;

CONSIDÉRANT QUE l'employé municipal a outrepassé son mandat respectif de travail ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le directeur des services techniques soit autorisé à imposer une réprimande à cet employé.

Hygiène du milieu :

RÉSOLUTION 2025-04-122

Inspection de la pompe du puits PW3

CONSIDÉRANT QUE la pompe du puits PW3 ne fonctionne plus ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de sortir la pompe du puits pour faire le diagnostic ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Franco, pompes et moteurs nous offrent leur service au montant de 3 397,00 \$ pour sortir la pompe et l'inspecter ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Franco pompes et moteurs afin de sortir et d'inspecter la pompe au montant de 3 905,70 \$ taxes incluses ;

Transport :

RÉSOLUTION 2025-04-123

Travaux amélioration lac Gobeil

CONSIDÉRANT QU'une résidente de la municipalité de Bergeronnes a soumis en juin 2024 une demande à la municipalité de Sacré-Cœur relativement aux installations désuètes des équipements au lac Gobeil ;

CONSIDÉRANT QUE les installations situées au lac Gobeil doivent être améliorées pour la sécurité du public ;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière a été demandée dans le cadre du Programme signature innovation (FFR3) pour un montant de 21 518,40 \$ sur un projet total de 26 898,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE seules les municipalités de Les Bergeronnes et de Sacré-Cœur désirent souscrire au projet pour un montant de 1 108,00 \$ chacune;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Tadoussac, Les Escoumins et Essipit ne désirent pas contribuer au projet;

CONSIDÉRANT QUE ce site profite à tous les résidents du secteur BEST, y compris Essipit tant au niveau des utilisateurs locaux qu'au niveau touristique;

CONSIDÉRANT QUE ce site est entretenu par la Municipalité de Sacré-Cœur sans frais et que très peu de retombées économiques y sont associées pour le village de Sacré-Cœur n'étant pas dans l'axe de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être supportés en grande partie par la Municipalité, par une mise de fonds importante en plus de l'entretien régulier du site;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la MRC de la Haute-

Côte-Nord de déboursier la mise de fonds complète requise de 20 % du projet représentant un montant de 5 379,60 \$.

RÉSOLUTION 2025-04-124

Formation gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE M. Jimmy Jacques a participé à la formation sur la gestion contractuelle offerte par l'ADMQ au montant de 590,00 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la formation était en présentiel à Baie-Comeau;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la dépense effectuée pour l'inscription à la formation de la gestion contractuelle tenue à Baie-Comeau le 2 avril 2025 au montant de 678,35 \$ taxes incluses; le coût é étant approprié au le budget régulier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des frais de déplacement de monsieur Jimmy Jacques.

RÉSOLUTION 2025-04-125

Mme Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion.

Reconduction du contrat d'entretien des chemins d'été 2026 et 2027 et hiver 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur a requis le 14 juillet 2022 au moyen d'un appel d'offres sur le système électronique SEAO, des soumissions pour l'entretien des chemins été comme hiver de la Municipalité de Sacré-Cœur et ce, pour une période de trois (3) ans avec la possibilité de reconduction sur une période additionnelle de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire se prévaloir de l'option de reconduction du contrat d'entretien des chemins été 2026 et 2027 et d'hiver 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a manifesté son intérêt à poursuivre le contrat;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur octroie le contrat pour l'entretien des chemins été 2026 et 2027 et hiver 2025-2026 et 2026-2027 à Transcie (1990) inc., tel que stipulé dans la soumission datée du 18 août 2022 offrant une possibilité de renouvellement de contrat pour une période de deux ans comme suit :

Été 2026 : ± 100 h à 167 \$/h 16 700,00 \$ et **19 200,83 \$ après taxes**

Été 2027 : ± 100 h à 170 \$/h 17 000,00 \$ et **19 545,75 \$ après taxes**

Hiver 2025-2026 472 295,82 \$ soit **543 022,12 \$ après taxes**

Chemin St-Pierre et chemin C-900 20 500 \$ **soit 23 569,88 \$ après taxes**

Hiver 2026-2027 481 741,74 \$ soit 553 882,57 \$ après taxes
Chemin St-Pierre et chemin C-900 20 600 \$ soit 23 684,85 \$ après taxes

Le tout conformément aux exigences et aux modalités de paiement stipulées au cahier de charges pour l'entretien des chemins municipaux.

QUE M^{me} Lise Boulianne, maire et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur tout document afférent à ce contrat.

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt du rapport des permis émis en mars 2025

Au mois de mars 2025, 15 permis ont été émis pour un total annuel de 35 permis. La valeur des travaux pour le mois s'élève à 254 000 \$ et le montant des permis s'élève à 495,00 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en mars 2025

RÉSOLUTION 2025-04-126

Demande de PIIA de monsieur Ken Gauthier 2025-003

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ken Gauthier a fait une demande PIIA numéro 2025-003 afin d'autoriser la construction d'un portique au 322, chemin de l'Anse de Roche dans la zone 40-REC ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2025-008 recommande cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du portique est de 6 pieds par 13 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement n'obstrue pas les différents panoramas sur la rivière Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la construction s'intègre bien au paysage ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de PIIA # 2025-003 de monsieur Ken Gauthier, aux fins de permettre la construction d'un portique de 6 pieds x 13 pieds au 322, chemin de l'anse de Roche dans la zone 40-REC.

RÉSOLUTION 2025-04-127

Demande de PIIA de madame Émilie Dufour 2025-002

CONSIDÉRANT QUE madame Émilie Dufour a fait une demande PIIA numéro 2025-002 afin d'autoriser la construction d'une salle de bain saisonnière et d'un rangement au 295, chemin de l'Anse de Roche dans la zone 40-REC;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2025-009 recommande cette demande;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est de 5 pieds 7 pouces par 12 pieds 6 pouces ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement n'obstrue pas les différents panoramas sur la rivière Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la construction s'intègre bien au paysage ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de PIIA # 2025-002 madame Émilie Dufour, aux fins de permettre la construction d'une salle de bain saisonnière et d'un rangement au 295, chemin de l'anse de Roche dans la zone 40-REC.

RÉSOLUTION 2025-04-128

Demande de dérogation mineure de monsieur Maxime Deschênes sur le lot 4 701 339, du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE monsieur Deschênes vend son exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Deschenes désire garder l'entrepôt ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lotissement aura 4 783,97 m² ;

CONSIDÉRANT QUE les marges de recul seront respectées ;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment a fait l'objet de l'émission de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QU'AUCUN préjudice sérieux ne sera causé au propriétaire voisin ;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder la dérogation mineure pourrait causer un préjudice important au requérant de cette demande ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro 2025-004 soumise par monsieur Maxime Deschenes, aux fins de régulariser l'entrepôt sur le nouveau lotissement.

RÉSOLUTION 2025-04-129

Projet de résolution demande PPCMOI de M^{me} Monique Belley 2024-011

CONSIDÉRANT QUE Mme Monique Belley a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer l'usage (Ce) service d'hébergement sur le lot 4 700 258 au 814 chemin St-Pierre ;

CONSIDÉRANT QU'UN usage semblable a déjà été autorisé sur le lot 4 700 262 dans le même secteur;

CONSIDÉRANT QU'UN plan d'urbanisme priorise la villégiature dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est plus qu'une cabine de tourisme (maisonnette) ;

CONSIDÉRANT QUE la location de résidence secondaire ou résidence de tourisme a cours à terme, 31 jours ou moins ne sont pas autorisés dans l'ensemble de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de refuser cette demande ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser le projet de résolution de la demande de P.P.C.M.O.I numéro 2024-011 pour le 814, chemin St-Pierre soumise par madame Monique Belley aux fins : d'intégrer l'usage service d'hébergement sur le lot 4 700 258;

RÉSOLUTION 2025-04-130

Demande PPCMOI Municipalité de Sacré-Cœur 2025-001

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé le projet de résolution #2025-03-89 pour le projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution #2023-04-111 accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du Saguenay a, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annoncé la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de P.P.C.M.O.I numéro 2025-001 soumise par la Municipalité de Sacré-Cœur aux fins : d'intégrer l'usage d'Antenne de radiocommunication et radiodiffusion ;

Tourisme :

RÉSOLUTION 2025-04-131

Renouvellement adhésion – Fédération Villages-relais

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2025-2026 de la Fédération des Villages-relais au montant de 962,00 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-04-132

Demande d'autorisation au Congrès annuel des villages Relais à la municipalité de New Richmond en Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Richmond, en Gaspésie, sera l'hôte du Congrès annuel de la Fédération des Villages-relais qui se tiendra du 28 au 30 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne est intéressée à participer au Congrès annuel de la Fédération des villages-relais qui se tiendra à la municipalité de New Richmond en Gaspésie du 28 au 30 mai 2025 selon l'option A (3 jours);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Lise Boulianne soit autorisée à participer au Congrès annuel de la Fédération des villages-relais qui se tiendra à la municipalité de de New Richmond en Gaspésie du 28 au 30 mai 2025.

RÉSOLUTION 2025-04-133

Invitation au 29^e Souper Bénéfice de la rivière des Escoumins

CONSIDÉRANT QUE le CGRSE de la rivière des Escoumins offre une invitation à la Municipalité de Sacré-Cœur à participer au souper-bénéfice qui se tiendra le 21 avril prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le souper gastronomique est au coût de 120 \$ chacun ;

CONSIDÉRANT QUE le CGRSE demande un appui de don en biens ou en argent et qu'il est également possible de faire partie de leurs partenaires, soit de Bronze, d'Argent ou d'Or ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à cette demande.

RÉSOLUTION 2025-04-134

Gymkhana 2025

CONSIDÉRANT QUE le Gymkhana tiendra sa 11^e édition en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que cette activité se poursuive;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur est partenaire de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE le Gymkhana est un événement qui amène des visiteurs dans notre Municipalité et fait rouler l'économie locale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue du Gymkhana les 22 ,23 et 24 août 2025 ;

QUE la Municipalité autorise un montant de 2 000 \$ à la tenue de l'activité;

QUE le comité du Gymkhana s'engage à ne pas réaliser de déficit d'exploitation.

RÉSOLUTION 2025-04-135

Kiosque d'information à Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a retiré son kiosque d'information de la Maison du Tourisme de Tadoussac pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir un service de base pour ses commerces de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le kiosque d'information sera localisé dans le hall d'entrée de l'édifice municipal pour la saison 2025;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'aménagement d'un kiosque d'information pour la saison estivale 2025, soit du 16 juin au 26 septembre 2025; le coût étant approprié à même le budget régulier.

QUE le directeur général soit autorisé à publier une offre d'emploi pour l'embauche de deux étudiants ou journalistes.

RÉSOLUTION 2025-04-136

Station de vélos électriques

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité désire procéder à l'implantation de deux stations de vélos électriques en libre-service sur son territoire;*

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est estimé à 130 166 \$ pour deux stations de cinq emplacements de vélos et huit vélos électriques;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Réseau EBGO nous offre leur service pour la fourniture et l'installation des stations de vélos pour un montant de 114 237 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Réseau EBGO au montant de 119 934,00 \$ taxes incluses le coût étant approprié à même le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq ans;

QUE tous les travaux requis pour la réalisation du projet qui sont estimés à 10 232 \$ soient financés à même le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq ans.

QUE toutes les aides financières à recevoir soient affectées au remboursement du fonds de roulement.

Culture :

RÉSOLUTION 2025-04-137

Prix reconnaissance des bibliothèques

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2025, se tiendra la 4^e édition des prix de reconnaissance des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Sacré-Cœur est en nomination parmi les 3 finalistes dans la catégorie Animation ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de visibilité est offert par Réseau biblio de la Côte-Nord soit Plan préface entre 500 et 999 \$ donnant à l'affichage du logo municipal et à la mention dans le ou les communiqués de presse de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Manning est disposée à participer à ce gala et recevoir le prix si notre bibliothèque est la gagnante;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser d'adhérer au plan préface au montant de 500 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Annie Manning à participer au gala qui se tiendra à Sept-Îles le 6 juin prochain et de procéder au remboursement de ses frais de déplacement.

Loisir :

RÉSOLUTION 2025-04-138

Achat d'équipements de loisirs

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un canon à mousse serait une acquisition qui permettrait d'organiser des activités de divertissements pour les jeunes de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un réfrigérateur serait utile lors de la tenue de nos activités extérieures;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Proludik nous offre un canon à mousse avec support et mousse pour un montant de 4 340,00 \$, taxes non incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Costco nous offre un réfrigérateur commercial deux portes pour un montant de 1 150,00 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un canon mousse chez Proludik au montant de 4 989,92 \$ taxes incluses ainsi qu'un réfrigérateur commercial deux portes chez Costco au montant de 1 322,21 \$ taxes incluses; le coût étant approprié au le budget régulier.

Dépôt

Dépôt Journée d'activités pour Pâques

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt Journée d'activités pour Pâques.

RÉSOLUTION 2025-04-139

Fête nationale 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite souligner la Fête nationale 2025;

CONSIDÉRANT QUE des aides financières sont disponibles et que différents moyens de financement seront mis en place afin de couvrir un maximum des dépenses effectuées lors de cette fin de semaine;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue de la Fête nationale 2025 telle que présentée, les 23 et 24 juin prochain, le coût étant approprié au budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-04-140

Offre de service de spectacle Bob et les Macalousses

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur veut offrir un spectacle de musique lors de la Fête Nationale afin d'offrir un bon potentiel d'attractivité ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de M. Robert Mazerolle pour le spectacle Bob et les Macalousses d'une durée 1 h 30 le 23 juin 2025, au montant de 1 750 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de repas pour 7 personnes et les consommations sont estimés à environ 650,00 \$ et sont à la charge de la municipalité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Catherine Dallaire, technicienne comptable à signer le contrat avec M. Robert Mazerolle pour le spectacle Bob et les Macalousses, d'une durée d'une heure trente, au montant de 1 750 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-04-141

Coupe des nations

CONSIDÉRANT QU'une équipe représentant le Canada lors de la coupe des nations qui s'est déroulée à Genève du 19 au 21 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe Tchoukball Saguenay du Cégep de Chicoutimi a été choisie pour faire le match d'ouverture le 19 au soir contre l'équipe de la Suisse et est diffusée en direct sur YouTube ;

CONSIDÉRANT QUE M. Tommy Hovington de Sacré-Cœur, de l'équipe Tchoukball Saguenay nous représentera à Genève ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter monsieur Tommy Hovington de Sacré-Cœur, de l'équipe Tchoukball Saguenay, l'équipe représentant le Canada lors de la coupe des nations qui s'est déroulée à Genève du 19 au 21 décembre 2025.

RÉSOLUTION 2025-04-142

Autorisation d'affichage de poste sauveteur piscine municipale

CONSIDÉRANT QU'aucun étudiant n'a postulé sur les postes de sauveteur et moniteur à la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire pouvoir procéder à l'ouverture de la piscine pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche d'un ou de deux candidats ayant une formation de sauveteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à assumer les frais de formation rémunérée pour l'obtention de la médaille de bronze ainsi que la formation de sauveteur ;

CONSIDÉRANT QUE ces postes sont offerts aux étudiants ainsi qu'à toute autre personne adulte n'ayant pas la formation requise;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'affichage du poste de sauveteur.

RÉSOLUTION 2025-04-143

Affichage de poste étudiant aux parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à l'embauche d'un étudiant aux parcs et espaces verts ;

CONSIDÉRANT QUE le poste doit être affiché ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'affichage du poste d'étudiant aux parcs et espaces verts.

Santé et bien-être :

RÉSOLUTION 2025-04-144

Nomination d'administrateurs à l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination de deux représentants au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur pour une période de trois ans ;

CONSIDÉRANT QUE madame Claudie Hovington et monsieur Gaétan Hovington sont intéressés à poursuivre un autre mandat de trois ans à compter d'immédiatement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Claudie Hovington et monsieur Gaétan Hovington soient nommés au conseil d'administration pour une période de trois ans.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport des activités du mois de mars en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des activités du mois de mars en incendie 2025.

RÉSOLUTION 2025-04-145

Autorisation paiement test d'étanchéité partie faciale

CONSIDÉRANT QUE les parties faciales de nos nouveaux APRIA sont différentes de nos anciennes ;

CONSIDÉRANT QUE les tests d'étanchéité sont obligatoires chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Drolet, de Protection incendie CFS nous propose une offre de services au montant de 461,45 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le paiement des tests d'étanchéité au coût de 530,55 \$ taxes incluses; le coût étant approprié au budget 2025.

RÉSOLUTION 2025-04-146

Autorisation achat cylindre d'air pour APRIA

CONSIDÉRANT QUE selon les normes, un (1) APRIA, il doit contenir 2,5 bouteilles d'air dans le cylindre ;

CONSIDÉRANT QUE nous possédons quatre (4) APRIA et neuf (9) cylindres;

CONSIDÉRANT QU'il nous manque un (1) cylindre d'air afin d'être aux normes ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Drolet, de Protection incendie CFS nous propose une offre de services au montant de 1 595,00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver offre de services pour le paiement d'un (1) cylindre d'air au coût 1833,85 \$ taxes incluses; le coût étant approprié au budget 2025.

Embellissement :

RÉSOLUTION 2025-04-147

Achat de fleurs saison 2025

CONSIDÉRANT QUE l'été 2025 arrive à grands pas, et qu'il est maintenant le temps de réserver les fleurs pour les aménagements ;

CONSIDÉRANT QUE la serre Sylvain Tremblay nous offre une soumission au montant de 7 795,70 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de la Serre Sylvain Tremblay au montant de 8 963,11 \$: le coût étant approprié au le budget régulier 2025.

Demande d'appui : (aucun point)

Demandes d'aide financière :

RÉSOLUTION 2025-04-148

Demande d'aide financière – Comité Sacré-Course

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue le 20 mars 2025, de M^{me} Mélanie Lavoie, du Comité Sacré-Course ;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite correspondance, M^{me} Lavoie sollicite un soutien pour amasser des fonds pour la fibrose kystique pour l'événement qui se tiendra le 7 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Sacré-Course demande à utiliser les installations municipales en place sur le site de l'aréna :

1. Aréna, scène, système de son, micro ;
2. 5 barricades en tréteaux, 9 tables, 20 chaises, deux rallonges, une barre de tension et deux poubelles ;
3. Une contribution financière qui permette de couvrir une partie des frais de base pour l'organisation de la course ;
4. Un rabais pour la location du haut de l'aréna ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le prêt pour l'activité Sacré-Course qui se tiendra le 7 juin 2025 des salles des bains extérieures, quelques sections de scène sans toiture, système de son Bluetooth avec micro, 5 barricades en tréteaux, 9 tables, 20 chaises, deux rallonges électriques, une barre de tension et deux poubelles;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les frais de location de la salle communautaire doivent s'appliquer selon la politique de location de salle.

RÉSOLUTION 2025-04-149

Demande de commandite - Club de gymnastique du secteur BEST

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique du secteur BEST a la mission de promouvoir la pratique de la gymnastique auprès des jeunes du secteur BEST en offrant un espace dédié à leur développement physique et personnel ;

CONSIDÉRANT QU'un soutien financier pour l'achat d'équipements spécialisés ainsi que pour couvrir les dépenses opérationnelles telles que la location d'un lieu d'entraînement, les assurances et la rémunération des entraîneurs ;

CONSIDÉRANT QUE en contrepartie de votre appui, ils s'engagent à afficher le logo de notre municipalité sur les réseaux sociaux afin d'offrir une visibilité au sein de la communauté.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement d'une aide

financière équivalent à 25 \$/ enfant inscrit provenant de Sacré-Cœur sur preuve d'inscription.

RÉSOLUTION 2025-04-150

Demande de commandite – Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le Festival est un événement annuel qui célèbre la richesse ornithologique et naturelle de notre magnifique région ;

CONSIDÉRANT QU'il offre une plateforme pour l'éducation et la sensibilisation à la préservation de la faune et que de nouvelles activités verront le jour, il souhaite développer l'offre pour la municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord nous invite à devenir commanditaires du festival ;

CONSIDÉRANT QU'une collaboration avec eux serait bénéfique et qu'en tant que commanditaire, nous aurons l'opportunité d'associer notre image à un événement de renom, de promouvoir nos initiatives locales et de nous engager dans la protection de l'environnement tout en soutenant un événement qui rassemble une communauté en croissance ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à la demande.

RÉSOLUTION 2025-04-151

Demande de soutien financier - Carrefour Solidaire HCN

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Solidaire HCN lance une campagne de financement sur la plateforme « La Ruche » dans le but de réaliser un projet d'envergure, l'agrandissement de leur bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à se doter d'un espace mieux adapté pour accueillir dignement les personnes dans le besoin et d'élargir leurs services et de renforcer leur mission d'entraide et de solidarité qui permettront d'offrir :

- Plus d'espace pour l'aide alimentaire et vestimentaire ;
- Des services élargis en travail de rue ;
- Un meilleur accompagnement pour les personnes vivant des situations de vulnérabilité.

CONSIDÉRANT QU'un soutien financier, une logistique de campagne ou un appui en diffusant l'information dans nos communications municipales ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, s'autoriser un soutien financier au montant de 250 \$ en appui à la campagne de financement sur la plateforme « La Ruche » ;

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2025-04-152

Démission d'un élu

CONSIDÉRANT QUE l'éligibilité d'un membre du conseil est définie, selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi 61. Est éligible à un poste de membre du conseil de la municipalité; toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la loi 300. Est inhabile à exercer la fonction de membre du conseil qu'elle occupe la personne qui :... 2^e cesse, après le 1^{er} septembre de l'année civile où a lieu l'élection, de remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 61, tant qu'elle ne les remplit pas de nouveau ;

CONSIDÉRANT QUE M. Janic Boisvert ne remplit plus les critères d'admissibilités ;

CONSIDÉRANT QUE M. Janic Boisvert doit remettre sa démission ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas requis de remplacer l'élu au poste numéro 5 puisque des élections sont prévues le 1^{er} novembre 2025,

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de M. Janic Boisvert en date du 14 avril 2025.

RÉSOLUTION 2025-04-153

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Valérie Dufour que la séance soit levée à 20 h 45.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire